

Département de SEINE-ET-MARNE _o_o_o_ Canton de ROISSY-EN-BRIE _o_o_o_ Commune de ROISSY-EN-BRIE	DOMAINE Commande Publique
--	-------------------------------------

Informatique : FL

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n°125/2024
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Contrat de Licences GOFOLIO (urbanisme)

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122.22,

VU la délibération n°16/2020 en date du 02 juin 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du maire n°154/2020 en date du 08 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pierre VASSEUR, Adjoint au maire,

VU la décision n°05/2022 du 10 janvier 2022 portant sur le contrat de maintenance,

CONSIDERANT que la mairie de Roissy-en-Brie utilise le progiciel GOFOLIO et qu'il convient d'en assurer la maintenance,

CONSIDERANT la proposition de la société INETUM,

D E C I D E :

Article 1 : De passer le contrat avec la société INETUM, sise 1 Rue Champeau - BP 70 022 - 21801 QUETIGNY.

Article 2 : Le contrat est conclu pour un montant annuel de 7 223,00 € H.T, soit 8 667,60 € T.T.C.

Article 3 : Le contrat prend effet au 02 Août 2024 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 02 Août 2027.

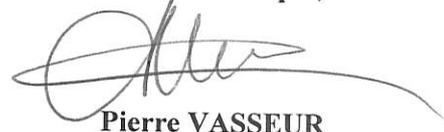
Article 4 : Précise que la dépense sera prévue au budget de l'exercice.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Un extrait sera affiché en Mairie

Fait à Roissy-en-Brie, le 25 juillet 2024



Le Maire Adjoint en charge de la
Commande Publique,


Pierre VASSEUR